

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE**

**DÉLIBÉRATION n° 2016/07/19-03**

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 19 juillet 2016, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

**Vu** le Code de l'Education,  
**Vu** les statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,  
**Vu** l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en date du 07 juillet 2016 portant sur l'objet de la présente délibération,

**DÉCIDE :**

**OBJET : modification de l'offre de formation :**  
**complément master ingénierie de la Santé**

Le conseil d'administration approuve la demande de modification de la maquette du master Ingénierie de la Santé telle que détaillée dans le document annexé à la présente délibération.

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

Membres en exercice : 36  
Quorum : 18  
Présents et représentés : 32

Fait à Marseille, le 19 juillet 2016

  
Yvon BERLAND  
Président d'Aix-Marseille Université



TABLEAU SYNTHETIQUE DES DEMANDES DE MODIFICATIONS DES STRUCTURES D'ENSEIGNEMENT  
(DIPLOMES NATIONAUX)

Complément Master Ingénierie de la Santé

Avis favorable de la CFVU du 7 juillet 2016 - Soumis à l'approbation du CA du 19 juillet 2016

Composante	Type de diplôme	Mention	Parcours-type	Modifications demandées	Avis de la CFVU du 7 juillet 2016
PHARMACIE	Master	Ingénierie de la Santé	<p>- Prévention des Risques et Nuisances Technologiques (PRNT)</p> <p>- Médicaments et Produits de Santé (M&amp;PS)</p>	<p><b>Demande de modification des maquettes du M1 envoyées au ministère en octobre 2015</b></p> <p>Pour tenir compte des recommandations de la DGESIP dans la perspective de l'accréditation de ce master à compter de septembre 2016, un renforcement du Tronc Commun de M1, de 3 à 5 UE pour 18 ECTS au lieu de 12 dans sa version initiale, est proposé.</p> <p><b>Parcours "PRNT"</b></p> <p><u>Au semestre 1,</u></p> <p>* Modification de l'UE "Risques chimiques" avec changement d'intitulé en "Risque chimique industriel", réduction du nombre d'ECTS (de 9 à 6) et du volume horaire (de 120 à 80 HETD) ;</p> <p>* Mise en place de l'UE de Tronc Commun "Base des risques chimiques et toxicologie" de 3 ECTS et 45 HETD.</p> <p><u>Au semestre 2,</u></p> <p>* Modification du nombre de crédits et du volume horaire de l'UE "Risque physique" (de 9 à 6 ECTS et de 100 à 60 HETD) ;</p> <p>* Mise en place de l'UE de Tronc Commun "Mécanique des Fluides et Nanosafety" de 3 ECTS et 52,5 HETD.</p> <p>Variation en HETD pour le M1 "PRNT" : +17,5</p> <p><b>Parcours "M&amp;PS"</b></p> <p><u>Au semestre 1,</u></p> <p>* Modification du nombre de crédits des UE "ADME et devenir du médicament dans l'organisme" (de 5 à 4 ECTS), "Médicaments et Dermopharmacie" (de 6 à 5 ECTS) et "Innovations thérapeutiques &amp; biothérapie" (de 5 à 4 ECTS) avec modification des volumes horaires pour une variation totale en HETD de -30 HETD;</p> <p>* Modification des volumes horaires des UE "Bases de pharmacochimie et pharmacognosie" et "Pharmacologie et pharmacothérapeutique" pour une variation en HETD de -15 ;</p> <p>* Mise en place de l'UE de Tronc Commun "Base des risques chimiques et toxicologie" de 3 ECTS et 45 HETD.</p> <p><u>Au semestre 2,</u></p> <p>* Modification du nombre de crédits de l'UE "Pharmacochimie et pharmacotechnie" (de 6 à 5 ECTS) ;</p> <p>* Modification du nombre de crédits de l'UE "Pharmacologie expérimentale et clinique" (de 6 à 4 ECTS) avec modification du volume horaire (de 85 à 40 HETD) ;</p> <p>* Mise en place de l'UE de Tronc Commun "Mécanique des Fluides et Nanosafety" de 3 ECTS et 52,5 HETD.</p> <p>Variation en HETD pour le M1 "M&amp;PS" : +7,5</p> <p>Variation totale en HETD au niveau de la mention "Ingénierie de la Santé" : +25</p>	Favorable